



MAIRIE DE SERS  
Tél : 05.45.24.91.10  
Fax : 05.45.24.03.32  
[mairie.sers16@wanadoo.fr](mailto:mairie.sers16@wanadoo.fr)

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 octobre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 25 octobre, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

**Date de la convocation** : 17 octobre 2022

**Présents** : Mmes DUTEIL – VIGNAUD – FANUCCI – DULAC - MM VEAUX – MAHERAULT – MICHEL – RABAUD – TESTEMALE – DOBY – MAGNON.

**Excusés** : Loïc LAFON – Marie Jo VAUZELLE – Patrick ANDRIEUX

**Pouvoir** de Marie José VAUZELLE à Lionel MAHERAULT

**Secrétaire de séance** : Patrick MAGNON

**ORDRE DU JOUR :**

Monsieur le Maire fait part du courrier de Françoise CLEMENT qui annonce sa démission du Conseil à la suite de son départ de la région.

**1 – MAÎTRISE DE L'ENERGIE**

Monsieur le Maire rappelle les nécessités de maîtriser l'énergie dans le contexte environnemental actuel.

L'éclairage public, le chauffage doivent faire l'objet d'une attention toute particulière.

Monsieur MAHERAULT fait état des études demandées au SDEG qui démontrent que des économies d'énergie sont conséquentes en réduisant les heures de l'éclairage public.

Il est donc décidé :

- 1) L'éclairage public sera éteint sur toute la commune entre 22h et 6h30.

Le clocher de l'église ne sera éclairé que le samedi de 9 à 24h.

Les décorations lumineuses des fêtes de fin d'année reliées à l'éclairage public ne peuvent être déprogrammées en raison d'un contrat. Il est demandé au prestataire d'installer ces décorations le plus tard possible et de les enlever le plus tôt possible en janvier.

A la fin du contrat, il sera étudié le principe de décorations dont on pourra maîtriser la commande.

L'éclairage du terrain de pétanque ne pourra être effectué qu'après accord du Maire en fonction éventuellement d'un concours.

- 2) Le chauffage sera programmé à 19 degrés.

Toutes ces dispositions sont acceptées à l'unanimité du Conseil Municipal.

## **2 – BILAN DE L'AIDE AUX VOYAGES**

Lionel MAHERAULT dresse le bilan des aides accordées lors du voyage à Paris des élèves de SERS scolarisés à l'école de VOUZAN.

Dix enfants de la commune ont bénéficié de cette aide pour un montant de 340 €.

Un conseiller regrette que l'aide apportée ne soit pas identique dans chaque commune.

Lionel MAHERAULT rappelle qu'un accord des 2 communes prévoyait de faire référence au quotient familial.

## **3 – CHARGES DES LOGEMENTS LOCATIFS**

A la suite de la panne de la chaudière bois et du remplacement par la chaudière gaz, il a été constaté que les compteurs des appartements ne convertissaient pas l'énergie en kilowatts.

Après renseignements pris auprès de différents organismes, il est proposé pour l'année 2022, de faire une moyenne des 5 dernières années, afin de facturer au locataire la redevance due au chauffage.

Accord unanime du Conseil Municipal.

#### **4 – VENTE D'UNE PARCELLE A L'ENTREE DU BOURG**

Une petite parcelle où est construit un ancien local de télécom jouxte une parcelle en cours de vente. L'acheteur potentiel souhaite acquérir cette parcelle.

Le Conseil unanime, valide cette vente au prix de 1 euro, charge à l'acquéreur de démolir le local.

Accord unanime du Conseil Municipal.

#### **5 – DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative est nécessaire pour ouvrir les crédits budgétaires nécessaires à la comptabilisation de frais d'insertion dans le cadre du marché de travaux portant sur la plaine de jeux.

##### **Dépenses d'investissement :**

Chapitre 21 – article 2135 : – 710.08 €

Chapitre 20 – article 2033 : + 710.08 €

Accord unanime du Conseil Municipal

#### **6 – PLAN DE SAUVEGARDE**

Monsieur le Maire propose à Jean Luc MICHEL, adjoint au Maire, de mettre à jour le plan de sauvegarde et de tenir compte du retour d'expérience suite à l'incendie d'une grange dans le bourg.

Il demande également de prendre en compte un éventuel incendie dans les bois.

#### **7 – ECHANGE DE PARCELLES ET CHEMIN Â JEAN DE SERS**

Monsieur le Maire fait état des courriers et des visites de M. et Mme CRISTODOULOU et M. et Mme RASSIN.

M. Mme CRISTODOULOU proposent la création d'un chemin longeant leurs parcelles, afin de déplacer le chemin communal traversant leur propriété.

Lors de cet échange, M. et Mme CRISTODOULOU s'engagent à donner à la commune une partie de la parcelle 1573.

M. et Mme CRISTODOULOU s'engagent par ailleurs à défricher le chemin ainsi créé bordant les parcelles 362 et 363.

Tous les frais de géomètre, de notaire, enquête publique seront à la charge des demandeurs.

Ce chemin sera interdit à tout véhicule.

Un arrêté municipal sera pris en ce sens.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote du Conseil Municipal.

Pour 7 Abstention 5

Une conseillère regrette que les autres propriétaires ne soient pas contactés.

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique permettra à chacun de s'exprimer.

Monsieur le Maire engagera les démarches nécessaires après retour de la délibération et après avoir reçu l'engagement écrit de la part des demandeurs.

#### **8 – DENOMINATION DES VOIES**

Monsieur le Maire rappelle que le lotissement des Fontenelles est desservi par une voie qui se nomme « Chemin des Fontenelles » et non « rue ».

Une délibération sera prise à cet effet.

#### **9 – CHEMINS DE RANDONNEE**

Monsieur le Maire rappelle qu'un chemin de randonnée desservant le Chêne des amoureux doit être remis sur son emplacement cadastral.

Des travaux de défrichage et dessouchage sont nécessaires. Un devis a été établi.

Une subvention peut être accordée par le Conseil Départemental.

Les élus, à l'unanimité approuvent cette proposition.

#### **10 – PLAINE DE JEUX**

Monsieur DOBY fait retour de l'appel d'offres. Les différentes propositions vont être étudiées techniquement avant d'être soumises à la commission.

Accord unanime du Conseil Municipal.

## **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Maire propose d'élire les membres de la commission d'appel d'offres.

Sont élus à l'unanimité

Jean Charles DOBY – Jean Luc MICHEL – Lionel MAHERAULT

Suppléants

Christiane DUTEIL – Sandrine FANUCCI – Renaud TESTEMALE.

## **11 – SALLE DES FÊTES**

A la suite des incidents de nouveaux dégâts électriques ont été constatés. Notre assurance a autorisé la réparation immédiate de la panne entraînant un non fonctionnement du chauffage.

L'expertise aura lieu le 03 novembre.

## **12 – CONVENTION AVEC L'ASPI 16**

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention d'utilisation d'une salle au bâtiment URAMEL dédiée au Préhisto en raison d'un changement d'affectation de l'association.

## **13 – LETTRE D'UN EXPLOITANT FORESTIER**

Un exploitant forestier souhaiterait acheter 2 parcelles de bois appartenant à la commune.

Ces parcelles isolées se situent Route de Bouex.

Le prix proposé est de 400 €, soit 2 000 €/ha.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

L'acheteur prendra les frais inhérents à sa charge.

## **14 - CIMETIERE**

Elodie DULAC fait état de l'avancement des travaux quant au recensement des tombes laissées à l'abandon, des fins de concessions, du plan à numériser.

Monsieur le Maire signale qu'un nouveau panneau d'affichage sera installé.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23h.